



Mairie de La Rivière - Drugeon

COMPTE-RENDU

du CONSEIL MUNICIPAL

du 31 août 2018

Sur convocation du 22 août 2018

Etaient excusés Odile Girard (procuration à C.Bourdin), Luc Puttigny et Manoël Colle

Secrétaire de Séance : Yohann Grillon

I) Approbation des compte-rendus précédents.

Les compte rendus du 29 juin et 22 août 2018 sont adoptés à l'unanimité.

II) Compte rendu des commissions

Environnement / Cadre de vie

- La place au dessus du Groseiller a été nettoyée en partie. Restent les tôles (à voir avec l'entreprise Tissot pour les enlever rapidement). La commission sera chargée de réfléchir à l'aménagement de cette place.

Vie associative

- Salle des associations : une armoire et un porte-manteaux devraient être livrés prochainement. La date de l'inauguration sera fixée après la livraison des meubles.

Bâtiments et chemins

- L'entretien des routes a été réalisé par l'entreprise Vermot. Il reste quelques finitions à réaliser.
- Les trottoirs de la route de creuse devraient être enrobés mercredi 5 septembre.
- Un balayage est à reprogrammer en septembre. Le conseil se félicite du résultat des balayages successifs qui évitent à la végétation de pousser et limitent ainsi le désherbage.
- Les portes du vestiaire de foot ont été changées. Des travaux ont été engagés dans les vestiaires par le club sans en informer le conseil (déplacement du chauffe-eau...), un point sera fait avec les responsables du club.
- La commission étudiera la pertinence de poser une serrure électronique aux vestiaires. Ceci afin d'éviter la multitude de clefs.
- Vierge de Mt Gemmeux : la marbrerie Gauthier qui a fourni la peinture a conseillé à la commune de sabler la vierge avant de la repeindre. Devis de 250 € HT validé par le conseil.
- Pour l'élagage du chemin sous châle, des devis ont été demandés. La loi interdit que ces travaux soient réalisés avant le 1^{er} septembre. Ils seront donc programmés prochainement. Des demandes de prix sont en cours.

Gestion de la forêt

- Monsieur ANTOINE Olivier a été nommé garde forestier pour la commune de La Rivière à compter du 1^{er} juillet 2018.
- Les chablis des chemiches ont été exploités et un lot de foyard sera mis en vente prochainement.
- Les peupliers ont été retirés de la place à bois par l'entreprise SIBC de St Germain en montagne. Les plus petits bois seront enlevés prochainement.
- Beaucoup de retours concernant les chemins forestiers en mauvais état : les chemins en question sont propriétés de l'ASA et non pas de la commune. Le chemin du réservoir d'eau semble ne pas avoir été tassé suffisamment et n'est pas adapté à un passage régulier. Une réserve a été émise au niveau du chantier du réseau d'eau réalisé actuellement et l'entreprise Boucard devrait réintervenir.
- Destination des coupes 2019 : Conformément au plan d'aménagement, le conseil valide la destination des coupes, à savoir parcelle 10 (750 m³ environ), parcelle 21 (200 m³) et parcelle 26 (350 m³).
- La commune a reçu une proposition de vente de parcelle boisée : Monsieur Peclet Marcc propose la parcelle C 1030 à la vente. Le conseil décide de faire estimer cette parcelle à l'ONF pour connaître sa valeur avant de répondre. Monsieur Courtet Pierre a également contacter le garde forestier pour vendre sa parcelle (C 733) : cette parcelle n'étant pas mitoyenne avec une parcelle communale, le conseil ne souhaite pas donner suite à cette proposition.

Communication et information

- La commission adressera un courrier à tous les présidents d'association pour un article dans le r'virat 2018.
- De nouveaux panneaux signalétiques (école, parking, jardin de curé ...) ont été posés par l'employé communal.

III) Acquisition d'une armoire ignifugée

Le maire présente un devis d'un montant de 1 700 € HT pour l'acquisition d'un coffre nécessaire en cas de feu pour protéger les documents de la commune (état civil notamment). Le conseil donne son accord à l'unanimité.

IV) Encaissement du remboursement de frais

L'assurance de la commune a adressé un chèque de 1 000 € à la commune en remboursement des frais d'avocat engendrés dans le dossier Jeannin (ancienne secrétaire).

V) Indemnité de conseil pour le percepteur

Un nouveau trésorier a été nommé a Pontarlier en mars 2018. Il demande à la commune de lui allouer une indemnité de conseil. Il est proposé de lui allouer cette indemnité qu'à compter de 2019 car la commune n'a pas eu l'occasion de le rencontrer et de lui demander des conseils (trésorier absent au moment de l'élaboration du budget). Accord du conseil par 12 voix pour et 1 voix contre.

VI) Renouvellement contrat assurance

La commune a une assurance pour pallier les frais liés aux arrêts maladie des agents. Il s'agit de la renouveler pour les 4 prochaines années. Le conseil donne son accord.

VII) Information mutuelle pour le personnel communal

Le maire rappelle que la commune est tenue de proposer une mutuelle pour son personnel. Le conseil valide le principe et charge le maire de se renseigner à ce sujet pour une présentation des différentes solutions lors d'un prochain conseil municipal.

VIII) CFD / SEVAD / Syndicat des Eaux

- CFD : Le Conseil municipal a pris connaissance du rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) et approuve la méthode dérogatoire proposée concernant les attributions de compensation.

Concernant le transfert de la compétence assainissement, les communes ont obligation de transférer la compétence globale assainissement à la communauté de communes à partir du 1^{er} janvier 2020 mais le transfert de la gestion des eaux pluviales n'est pas obligatoire. Point à éclaircir.

Le transfert de la compétence eau peut être reporté jusqu'en 2026 mais il faudra justifier le choix du report. Un rapport en cours devrait éclairer les élus sur la suite à donner à ce dossier.

Le principe de la taxe de séjour et les tarifs ont été validés par les élus de la CFD.

Comme chaque année, le Conseil départemental sollicite les communes pour le versement d'une aide financière aux dispositifs du FSL et du FAAD (aides au logement pour les personnes en difficulté). Cette aide pourrait être prise en charge par la communauté de communes et déduite des fonds de concours reversé aux communes.

PLUi : le Conseil doit donner les grandes lignes du développement futur de la commune. Un questionnaire est à remplir pour définir les orientations.

- SEVAD : l'école a un effectif à la limite de l'ouverture de classe. Cette décision d'ouvrir ou non sera prise le jour de la rentrée après comptage des élèves.

- Syndicat des eaux : les travaux de réseaux d'eau rue du bourg pourraient être reportés en 2019.

L'alerte sécheresse est passée en niveau 2 (restriction affichée en mairie ou sur le site internet).

IX) Questions diverses

- Le maire propose d'augmenter le temps de travail de Mme Mélinas de 5 à 10 h par semaine. Elle pourra ainsi aider l'employé communal dans ses tâches. Le conseil donne son accord.

- Courrier de Jean-Louis Drogrey qui demande l'exonération de la taxe d'assainissement pour sa maison fbg du tartre car il n'utilise l'eau que pour ses animaux. Le conseil refuse cette demande car il estime que dans la mesure où la maison est raccordée au réseau, la taxe est due.

- Courrier de Monsieur Frachebois Bernard pour demander l'autorisation de mettre des boites aux lettres en limite des parcelles privées 20 rue du marronnier. Le conseil donne son accord.

- Des plaintes ont encore été déposées en mairie suite à des locations bruyantes à la MTL : le maire informe le conseil que la commune limite déjà le nombre de locations pour des mariages. Il propose de limiter le nombre de personnes présentes et de modifier les tarifs pour les personnes extérieures. Le conseil propose de revoir tous les tarifs et étudiera cette modification lors d'une prochaine réunion.

- Demande de Madame Sauvonnet Alexandra pour organiser un lâcher de lanternes à l'occasion d'une soirée privée. Refus du conseil.
Le maire a pris un arrêté pour interdire les pétards, feux d'artifice et lanternes.

VI) Informations diverses

- La fibule du Chemin Drugeon et Dragon a été volée. Le conseil regrette ces comportements déplorables.

- Recherche de 2 agents recenseur pour la période du 15 janvier au 20 février 2019. Une affiche sera apposée en mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 20.

**Le Maire,
Christian VALLET**